



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E139764

VALABLE JUSQU'AU 22/06/2026

ÉDITÉ LE

16/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2014

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 07/05/2025  
1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BRIEY 2014B00184

Siret : 805 398 096 00034

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 543338 02

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 6471984204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 6471984204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : PROS CONFORT SERVICE CHAUFFAGE SANITAIRE

56 RUE DU BEARN  
BATIMENT 8  
54400 COSNES ET ROMAIN

Téléphone : 03 82 23 99 39

Fax :

Portable : 06 33 81 94 55

Site Internet :

E-mail : pros.confort.service@gmail.com

Responsabilité légale :

CUNHA DA SILVA SABINE GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 22/06/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.